



## Conseil d'administration

319<sup>e</sup> session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/INF/2

### POUR INFORMATION

## Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés <sup>1</sup>

### Table des matières

	<i>Page</i>
Partie I. Propositions approuvées entre juin et octobre 2013 .....	1
Normes internationales du travail .....	1
I/1. Formation sous-régionale sur les normes internationales du travail à l'intention des pays africains lusophones .....	1
Politique de l'emploi .....	1
I/2. Réunion sous-régionale: Formation sur les services d'emploi publics.....	1
I/3. Réunion régionale sur la crise de l'emploi des jeunes: Priorités et moyens d'action en Amérique latine .....	2
I/4. Séminaire régional sur la réalisation du travail décent pour tous: Vers un agenda du travail décent dans les pays de l'ASEAN .....	3
I/5. Formation sous-régionale sur le renforcement des capacités concernant les mesures à prendre en cas de catastrophe à l'intention des pays du Pacifique .....	4
I/6. Réunion interrégionale sur la mesure et l'évaluation des progrès accomplis dans le domaine du travail décent à l'échelle nationale .....	5
I/7. Atelier sous-régional de formation sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes .....	6
I/8. Réunion régionale sur l'entrée des jeunes femmes et des jeunes hommes dans la vie active en Afrique subsaharienne.....	7
Activités sectorielles .....	8
I/9. Atelier régional sur l'impact de la crise économique et financière mondiale sur les travailleurs du secteur financier dans les pays du cône Sud de l'Amérique latine .....	8

<sup>1</sup> Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

	<i>Page</i>
Gouvernance et tripartisme .....	9
I/10. Atelier sous-régional d’Afrique australe sur la formation des formateurs à l’intention des inspecteurs du travail .....	9
I/11. Atelier sous-régional sur la mise en œuvre des plans d’action nationaux sur l’élimination du travail des enfants.....	10
I/12. Atelier sous-régional sur la mise en œuvre des plans d’action nationaux sur l’élimination du travail des enfants.....	11
I/13. Réunion sous-régionale d’échange de connaissances: Prévention du travail forcé et planification des activités futures .....	11
I/14. Conférence régionale sur le travail forcé et la traite des êtres humains en Afrique.....	13
I/15. Atelier sous-régional à l’intention des nouveaux Etats Membres et des Etats Membres potentiels de l’OIT.....	15
I/16. Conférence interrégionale AICESIS-ESC Espagne-OIT: Le rôle et l’impact des conseils économiques et sociaux dans la réponse à la crise économique et financière et à la crise de l’emploi .....	16
Conditions de travail et égalité.....	17
I/17. Consultation sous-régionale: Vers une reconnaissance mutuelle des qualifications au sein de l’ASEAN .....	17
I/18. Atelier tripartite sur les politiques salariales pour les pays insulaires du Pacifique .....	18
I/19. Atelier régional sur l’ASEAN à l’horizon 2015: Maîtriser l’intégration pour une prospérité commune .....	18
I/20. Atelier régional sur les avantages économiques et sociaux de la protection de la maternité et des politiques visant à concilier la vie professionnelle et la vie familiale .....	20
I/21. Forum régional d’échange de connaissances: Protection sociale des travailleurs domestiques .....	21
Activités pour les employeurs.....	22
I/22. Réunion préparatoire des employeurs en vue du 6 <sup>e</sup> Forum de l’ASEAN sur les travailleurs migrants.....	22
I/23. Troisième réunion du Forum social des employeurs du Maghreb.....	23
I/24. Atelier sous-régional pour les employeurs sur l’environnement propice aux entreprises durables.....	24
I/25. Réunion ibéro-américaine d’employeurs.....	24
I/26. Atelier régional des employeurs sur les compétences: Mise en adéquation et mobilité.....	25
I/27. Réunion sous-régionale sur l’évolution du lieu de travail et des modalités d’emploi: Défis à relever et chances à saisir par les employeurs des pays de l’ASEAN .....	27
I/28. Réunion régionale sur l’élaboration d’une stratégie de création d’emplois pour les pays africains .....	28
Activités pour les travailleurs.....	29
I/29. Séminaire sous-régional sur la coopération syndicale en ce qui concerne les travailleurs migrants.....	29
I/30. Réunion régionale sur la campagne continentale pour la liberté syndicale, la négociation collective et l’autoréforme syndicale .....	30

	<i>Page</i>
I/31. Réunion sous-régionale sur la raison d'être et le rôle des normes internationales du travail dans la perspective du développement économique et social .....	31
I/32. Séminaire régional pour les travailleurs sur la sécurité dans les mines.....	32
I/33. Séminaire sous-régional en vue de la consolidation et du renforcement du Groupe de travail continental pour la prévention et l'élimination du travail des enfants.....	32
I/34. Réunion régionale sur le développement durable et les migrations de main-d'œuvre.....	33
I/35. Colloque régional pour l'Asie et le Pacifique: Suivi de la campagne de ratification et de la mise en œuvre des conventions n <sup>os</sup> 87 et 98 de l'OIT.....	34
I/36. Réunion régionale sur les audits participatifs de genre: Outils pour le renforcement du mouvement syndical dans le cadre de l'autoréforme syndicale dans les Amériques .....	35
I/37. Atelier syndical sous-régional: Notions de base pour la définition d'indicateurs du travail décent et de la sécurité sociale.....	36
I/38. Réunion régionale de travailleurs sur la campagne continentale en faveur de la liberté syndicale, de la négociation collective et de l'autoréforme syndicale .....	37
I/39. Réunion régionale sur la préparation de la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants .....	38
I/40. Séminaire syndical régional sur l'économie informelle et le travail décent.....	38
I/41. Séminaire sous-régional de formation à l'intention des syndicats de l'industrie automobile sur la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales.....	40
I/42. Conférence sous-régionale sur la création d'un réseau de syndicats de jeunes dans la région de la mer Caspienne .....	41
I/43. Réunion régionale sur la finance inclusive pour les travailleurs .....	42
I/44. Réunion régionale de travailleurs sur l'économie politique, le travail décent et l'économie informelle.....	42
I/45. Atelier syndical sous-régional sur la promotion des activités destinées aux jeunes et des campagnes de syndicalisation dans les pays insulaires du Pacifique.....	43
I/46. Réunion régionale sur la formation professionnelle, le travail décent et la lutte contre le travail informel et précaire.....	44
I/47. Réunion sous-régionale sur le renforcement des syndicats grâce à la formation syndicale .....	45
<b>Partie II. Informations supplémentaires .....</b>	<b>47</b>
II/1. Conférence interrégionale sur la réforme de l'administration du travail dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en pleine évolution .....	47
II/2. Atelier de l'ARLAC sur le thème «Investir dans le développement des compétences et les entreprises durables pour promouvoir le travail décent».....	47
II/3. Atelier sous-régional concernant l'égalité entre hommes et femmes à l'intention des magistrats des Caraïbes.....	47
<b>Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés .....</b>	<b>49</b>



## Partie I. Propositions approuvées entre juin et octobre 2013

### Normes internationales du travail

#### **I/1. Formation sous-régionale sur les normes internationales du travail à l'intention des pays africains lusophones**

Date proposée:	10-13 septembre 2013
Lieu:	Lisbonne, Portugal
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (35 000 dollars E.-U.) Compte de programmes spéciaux (35 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	5
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectif de la formation:	Renforcer les capacités des participants à s'acquitter de leurs obligations s'agissant du respect des normes internationales du travail, de l'établissement de rapports et des mécanismes de contrôle.
Langues de travail:	Français et portugais

### Politique de l'emploi

#### **I/2. Réunion sous-régionale: Formation sur les services d'emploi publics**

Date proposée:	30 septembre - 3 octobre 2013
Lieu:	Almaty, Kazakhstan
Financement:	Gouvernement de la Finlande (50 000 dollars E.-U.) Lukoil (21 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (15 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Turkménistan
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	19
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectif de la réunion:	Améliorer la capacité des ministères du travail et des services d'emploi publics à fournir des services de qualité aux demandeurs d'emploi et aux employeurs.
Expert invité:	Un consultant international
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; et convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983
Langues de travail:	Anglais et russe

**I/3. Réunion régionale sur la crise de l'emploi des jeunes: Priorités et moyens d'action en Amérique latine**

Date proposée:	2-3 octobre 2013
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (64 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Espagne, Mexique, Panama, Pérou, Portugal et Uruguay
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la réunion:	i) examiner les principales mesures actuellement mises en œuvre en Amérique latine afin de promouvoir des emplois décents et productifs pour les jeunes, et en débattre;

- ii) examiner les mesures visant à faciliter le passage de l'école à la vie active, les politiques visant à améliorer la qualité des emplois ouverts aux jeunes et la protection sociale de cette catégorie de la population, et les mesures spécifiques visant à protéger leurs droits et à promouvoir les principes et les droits fondamentaux et le dialogue social;
- iii) présenter et lancer la plate-forme YouthPOL, qui comprend une description des politiques actives destinées à réduire le déficit de travail décent auquel les jeunes sont confrontés.

Observateurs:	Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA) Organisation internationale des employeurs (OIE) Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB) Organisation de la jeunesse ibéro-américaine (OIJ)
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail
Langue de travail:	Espagnol

**I/4. Séminaire régional sur la réalisation du travail décent pour tous: Vers un agenda du travail décent dans les pays de l'ASEAN<sup>2</sup>**

Date proposée:	4-8 novembre 2013
Lieu:	Hanoi, Viet Nam
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (44 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, République de l'Union du Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10

<sup>2</sup> Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) renforcer les connaissances et les capacités nationales des Etats membres de l'ASEAN concernant les questions liées à l'Agenda du travail décent afin de favoriser l'intégration de ces questions dans les politiques nationales;</li> <li>ii) offrir aux Etats membres de l'ASEAN une tribune leur permettant de débattre du travail décent afin de parvenir au développement équitable et durable pour tous;</li> <li>iii) contribuer à l'engagement stratégique que l'OIT a pris à long terme pour intégrer pleinement l'Agenda du travail décent et le tripartisme dans les activités menées par les pays de l'ASEAN dans le domaine du travail;</li> <li>iv) collaborer à l'examen à mi-parcours du programme de travail des ministres du travail des pays de l'ASEAN pour 2010-2015.</li> </ul>
Expert invité:	Un consultant régional
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT <sup>3</sup>
Langue de travail:	Anglais

***1/5. Formation sous-régionale sur le renforcement des capacités concernant les mesures à prendre en cas de catastrophe à l'intention des pays du Pacifique***

Date proposée:	11-15 novembre 2013
Lieu:	Honiara, Iles Salomon
Financement:	Gouvernement du Japon (80 000 dollars E.-U.) Centre international de formation, Turin (26 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Fidji, Iles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu

<sup>3</sup> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.



## Composition:

a) représentants gouvernementaux: 5

b) représentants des employeurs: 5

c) représentants des travailleurs: 5

## Objectifs de la formation:

- i) étudier les plans de protection contre les catastrophes;
- ii) évaluer l'incidence des catastrophes sur l'emploi, les moyens de subsistance et la protection sociale;
- iii) dispenser une formation sur la reprise économique au niveau local;
- iv) présenter aux participants une méthode de gestion intégrée des risques permettant d'assurer la continuité des opérations et de protéger les entreprises, les ménages et les communautés.

## Langue de travail:

Anglais

**I/6. Réunion interrégionale sur la mesure et l'évaluation des progrès accomplis dans le domaine du travail décent à l'échelle nationale**

Date proposée: 18-19 novembre 2013

Lieu: Bruxelles, Belgique

Financement: Union européenne (135 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Brésil, Indonésie, Ukraine et Zambie

## Composition:

a) représentants gouvernementaux: 4

b) représentants des employeurs: 4

c) représentants des travailleurs: 4

## Objectifs de la réunion:

- i) examiner les principaux résultats du projet relatif au contrôle et à l'évaluation des progrès accomplis dans le domaine du travail décent, ainsi que les expériences des pays;
- ii) présenter les outils et les directives élaborés dans le cadre du projet.

## Experts invités:

Un représentant des travailleurs

Un représentant des employeurs

Dix experts de la Commission européenne

Observateurs:	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) Eurostat Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) Marché commun du Sud (MERCOSUR)
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT <sup>4</sup>
Langues de travail:	Anglais, portugais et russe

**I/7. *Atelier sous-régional de formation sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes***

Date proposée:	18-22 novembre 2013
Lieu:	Yaoundé, Cameroun
Financement:	CTBO (35 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Gabon et Tchad
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	5
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs de l'atelier:	i) permettre aux parties prenantes d'anticiper et de combler les lacunes s'agissant de l'élaboration de plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes; ii) permettre aux participants d'échanger des connaissances et des compétences.

<sup>4</sup> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Observateurs:	ONG nationales dont les activités sont liées à l'élaboration de politiques en faveur de l'emploi des jeunes
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 86) sur les contrats de travail (travailleurs indigènes), 1947; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975
Langue de travail:	Français

***I/8. Réunion régionale sur l'entrée des jeunes femmes et des jeunes hommes dans la vie active en Afrique subsaharienne***

Date proposée:	3-4 décembre 2013
Lieu:	Addis-Abeba, Ethiopie
Financement:	MasterCard Foundation (60 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Botswana, Burkina Faso, Ethiopie, Libéria, Madagascar, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Togo et Zambie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	18
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) comprendre les spécificités qui caractérisent l'entrée dans la vie active des jeunes femmes et des jeunes hommes de la région et examiner les difficultés qu'ils rencontrent généralement pour trouver un emploi décent dans la région;</li> <li>ii) étudier la manière dont les données statistiques peuvent être utilisées pour élaborer des politiques et en assurer le suivi;</li> <li>iii) examiner les possibilités et échanger des idées concernant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à aider les jeunes à surmonter leurs difficultés en matière de recherche d'emploi;</li> <li>iv) mieux faire connaître les principaux moyens d'aider les jeunes de la région à mieux s'insérer dans le marché du travail.</li> </ul>

Experts invités:	Deux experts
Observateurs:	Commission de l'Union africaine Banque africaine de développement Commission économique de l'ONU pour l'Afrique Banque mondiale Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Fondation internationale pour la jeunesse
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975
Langues de travail:	Anglais et français

## Activités sectorielles

### ***1/9. Atelier régional sur l'impact de la crise économique et financière mondiale sur les travailleurs du secteur financier dans les pays du cône Sud de l'Amérique latine***

Date proposée:	8-10 octobre 2013
Lieu:	Santiago, Chili
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (45 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	5
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs de l'atelier:	i) fournir aux participants l'occasion d'échanger des données d'expérience sur les mesures prises dans leur pays pour stabiliser le système financier national;

	ii) proposer des activités en vue de renforcer le recours au dialogue social lors de l'élaboration et la mise en œuvre des mesures en question.
Experts invités:	Un conseiller des employeurs Un conseiller des travailleurs Un consultant
Observateurs:	Banque interaméricaine de développement (BID) Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langues de travail:	Anglais et espagnol

## Gouvernance et tripartisme

### ***I/10. Atelier sous-régional d'Afrique australe sur la formation des formateurs à l'intention des inspecteurs du travail***

Date proposée:	7-11 octobre 2013
Lieu:	Johannesburg, Afrique du Sud
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (53 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland
Composition:	
Représentants gouvernementaux:	20
Objectif de l'atelier:	Former les hauts responsables de l'inspection du travail pour leur permettre d'acquérir des aptitudes et des compétences théoriques et pratiques qu'ils pourront à leur tour partager aux niveaux national et régional en dispensant des formations sur l'inspection du travail.
Expert invité:	Un expert

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; et convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978

Langue de travail: Anglais

**I/11. Atelier sous-régional sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur l'élimination du travail des enfants**

Date proposée: 16-18 octobre 2013

Lieu: Johannesburg, Afrique du Sud

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (53 400 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afrique du Sud, Botswana, Ethiopie, Lesotho, Libéria, Namibie, Swaziland et République-Unie de Tanzanie

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 16

b) représentants des employeurs: 8

c) représentants des travailleurs: 8

Objectifs de l'atelier:

- i) donner aux unités et aux comités directeurs nationaux chargés de la lutte contre le travail des enfants les informations essentielles sur le travail des enfants, les plans d'action nationaux et les stratégies de mise en œuvre, les programmes par pays de promotion du travail décent et les sources d'information qu'offre l'OIT;
- ii) promouvoir la collaboration intersectorielle et interinstitutions en ce qui concerne la mise en œuvre des plans d'action nationaux dans les pays participants;
- iii) promouvoir la création de réseaux et l'échange d'informations entre les institutions chargées de la mise en œuvre des plans d'action nationaux dans les sous-régions.

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Langue de travail: Anglais

**I/12. Atelier sous-régional sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur l'élimination du travail des enfants**

Date proposée:	29-31 octobre 2013
Lieu:	Ouagadougou, Burkina Faso
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (71 800 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Niger, République démocratique du Congo et Togo
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	14
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) donner aux unités et aux comités directeurs nationaux chargés de la lutte contre le travail des enfants les informations essentielles sur le travail des enfants, les plans d'action nationaux et les stratégies de mise en œuvre, les programmes par pays de promotion du travail décent et les sources d'information qu'offre l'OIT;</li> <li>ii) promouvoir la collaboration intersectorielle et interinstitutions en ce qui concerne la mise en œuvre des plans d'action nationaux dans les pays participants;</li> <li>iii) promouvoir la création de réseaux et l'échange d'informations entre les institutions chargées de la mise en œuvre des plans d'action nationaux dans les sous-régions.</li> </ul>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Français

**I/13. Réunion sous-régionale d'échange de connaissances: Prévention du travail forcé et planification des activités futures**

Date proposée:	12-14 novembre 2013
Lieu:	Bangkok, Thaïlande

Financement:	Gouvernement de l'Irlande (10 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (21 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Chine, Malaisie, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"><li>i) partager des données d'expérience sur la lutte contre les différentes formes de travail forcé en Asie de l'Est et du Sud-Est, et examiner les défis qu'il reste à relever;</li><li>ii) mettre en place une plate-forme de partage d'informations sur les initiatives actuellement mises en œuvre ou mises en œuvre par le passé au niveau national et sur l'assistance technique apportée par le BIT dans le domaine de la lutte contre le travail forcé;</li><li>iii) définir les domaines d'action prioritaires dans lesquels le BIT pourrait apporter une coopération technique pour lutter contre le travail forcé en Asie de l'Est et du Sud-Est, et élaborer et adopter un document de stratégie;</li><li>iv) présenter une version bêta du Réseau de connaissances en ligne sur le travail forcé dans la région Asie-Pacifique et élaborer un plan sur ses activités pendant la première année.</li></ul>
Experts invités:	Cinq experts des différents aspects du travail forcé Deux experts du travail pénitentiaire
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) Projet interorganisations des Nations Unies sur la traite des êtres humains (UNIAP) Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Anglais



## **I/14. Conférence régionale sur le travail forcé et la traite des êtres humains en Afrique**

Date proposée:	19-20 novembre 2013
Lieu:	Lusaka, Zambie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (60 000 dollars E.-U.) Gouvernement de l'Irlande (40 000 dollars E.-U.) Union européenne (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Ethiopie, Kenya, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, Soudan du Sud et Zambie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la conférence:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) évaluer l'état des connaissances et les données disponibles sur l'ampleur du travail forcé et de la traite des êtres humains ainsi que les mesures déjà adoptées pour prévenir ce phénomène, protéger les victimes et traduire les auteurs en justice;</li> <li>ii) mener une discussion globale sur les conditions juridiques, pratiques et techniques devant être réunies pour mettre en place une stratégie coordonnée et efficace pour la prévention et la répression du travail forcé et de la traite des êtres humains en Afrique;</li> <li>iii) définir des priorités dans la mise en œuvre des plans d'action régionaux en soulignant la valeur ajoutée de l'apport de l'OIT;</li> <li>iv) établir un réseau d'appui réunissant notamment des représentants des gouvernements, des partenaires sociaux et des universitaires pour lutter contre le travail forcé et la traite des êtres humains.</li> </ul>
Experts invités:	Trois chercheurs spécialistes des questions relatives au travail forcé, à la traite des êtres humains et aux pratiques esclavagistes  Deux experts

Observateurs:	Confédération syndicale internationale (CSI) CSI Afrique Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) Organisation internationale des employeurs (OIE) Business Africa Union africaine Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)  Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) Organisation internationale pour les migrations (OIM) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ONU-Femmes Des représentants de la société civile Des représentants des pays donateurs
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais et français

### **I/15. Atelier sous-régional à l'intention des nouveaux Etats Membres et des Etats Membres potentiels de l'OIT**

Date proposée:	27-29 novembre 2013
Lieu:	Apia, Samoa
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (60 000 dollars E.-U.) CTBO (33 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Iles Marshall, Palaos, Tonga et Tuvalu
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) faire en sorte que les nouveaux Etats Membres de l'OIT comprennent pleinement les obligations qui découlent de la Constitution et du système de contrôle, ainsi que les principes énoncés dans les huit conventions fondamentales de l'OIT;</li> <li>ii) faciliter les rencontres entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs pour leur permettre de débattre des questions liées au travail, sur la base des principes du tripartisme;</li> <li>iii) examiner les questions touchant à l'adhésion à la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités;</li> <li>iv) déterminer les priorités envisageables dans le domaine de l'assistance technique.</li> </ul>
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT <sup>5</sup>
Langue de travail:	Anglais

<sup>5</sup> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

**I/16. Conférence interrégionale AICESIS<sup>6</sup>-ESC<sup>7</sup> Espagne-OIT:  
Le rôle et l'impact des conseils économiques et sociaux  
dans la réponse à la crise économique et financière  
et à la crise de l'emploi**

Date proposée:	3-4 décembre 2013
Lieu:	Madrid, Espagne
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (57 000 dollars E.-U.) AICESIS (10 000 dollars E.-U.) ESC Espagne (7 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	
Composition:	
Représentants de conseils économiques et sociaux	Membres de l'AICESIS de 70 pays
Objectif de la conférence:	Echanger des données d'expérience et des bonnes pratiques sur le rôle des conseils économiques et sociaux et des institutions similaires dans la définition des réponses que les pays apportent aux problèmes économiques et sociaux qu'ils rencontrent dans le contexte de la crise économique mondiale et de la crise de l'emploi.
Experts invités:	Experts de conseils économiques et sociaux et du secteur financier Conseillers des employeurs et des travailleurs
Observateurs:	Gouvernement de l'Espagne Représentants d'organisations espagnoles de travailleurs et d'employeurs Conseil économique et social de l'Espagne (ESC) Universitaires et spécialistes des relations du travail espagnols
Normes internationales du travail et autre texte pertinent:	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960; recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail, 1976; et Pacte mondial pour l'emploi, 2009
Langues de travail:	Anglais, français, espagnol et russe

<sup>6</sup> Association internationale des Conseils économiques et sociaux.

<sup>7</sup> Conseil économique et social.

## Conditions de travail et égalité

### ***I/17. Consultation sous-régionale: Vers une reconnaissance mutuelle des qualifications au sein de l'ASEAN***

Date proposée:	30 septembre 2013
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement du Canada (25 200 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, République de l'Union du Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentant des employeurs:	1
c) représentant des travailleurs:	1
Objectifs de la consultation:	i) examiner la recommandation relative à la réalisation d'une étude préliminaire et d'une évaluation sur la libre circulation des travailleurs qualifiés dans les pays de l'ASEAN; ii) faire le point sur la situation actuelle et débattre des moyens de parvenir aux objectifs fixés.
Experts invités:	Deux experts du secrétariat de l'ASEAN Un spécialiste de l'enseignement et la formation techniques et professionnels
Normes internationales du travail et autre texte pertinent:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004; et Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (97 <sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, 2008)
Langue de travail:	Anglais

**I/18. Atelier tripartite sur les politiques salariales pour les pays insulaires du Pacifique**

Date proposée:	28-31 octobre 2013
Lieu:	Port-Vila, Vanuatu
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (66 800 dollars E.-U.) CTBO (11 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Fidji, Iles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Vanuatu
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	5
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs de l'atelier:	i) échanger des expériences et débattre des principes relatifs à la fixation des salaires; ii) étudier la manière dont les principes fondamentaux de négociation collective et de fixation des salaires minima peuvent sous-tendre des politiques salariales efficaces dans les pays du Pacifique; iii) engager une discussion tripartite sur la manière dont ces mesures peuvent être appliquées au niveau national.
Experts invités:	Deux experts représentant les employeurs Deux experts représentant les travailleurs
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; et convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Anglais

**I/19. Atelier régional sur l'ASEAN à l'horizon 2015: Maîtriser l'intégration pour une prospérité commune**

Date proposée:	5-6 novembre 2013
Lieu:	Bangkok, Thaïlande

Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (70 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, République de l'Union du Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	23
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de l'atelier:	<p>i) examiner l'avant-projet de texte correspondant aux chapitres thématiques de l'étude relative à l'impact socio-économique de l'intégration régionale en se fondant sur une analyse étayée par des éléments factuels et sur des projections;</p> <p>ii) débattre des possibilités et difficultés découlant de la Communauté économique de l'ASEAN pour les femmes et les hommes de la région et des mesures qu'il conviendrait d'adopter.</p>
Experts invités:	<p>Deux représentants du secrétariat de l'ASEAN</p> <p>Trois universitaires spécialistes des questions relatives aux marchés du travail et aux migrations</p> <p>Un spécialiste des qualifications et des déficits de compétences</p> <p>Quatre experts de la Banque asiatique de développement</p> <p>Quatre spécialistes de l'intégration régionale</p>
Observateurs:	<p>Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE)</p> <p>Congrès des syndicats de l'ASEAN (ATUC)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	<p>Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; et recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012</p>
Langue de travail:	Anglais

**I/20. Atelier régional sur les avantages économiques et sociaux de la protection de la maternité et des politiques visant à concilier la vie professionnelle et la vie familiale**

Date proposée:	4-5 décembre 2013
Lieu:	Johannesburg, Afrique du Sud
Financement:	CSBO (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Mozambique et Zambie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	5
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"><li>i) sensibiliser les participants au fait que la protection de la maternité et les services sociaux font partie intégrante des socles nationaux de protection sociale;</li><li>ii) examiner les avantages et les bienfaits découlant de l'accès des travailleurs des secteurs formel et informel à la protection de la maternité et aux services sociaux sur les plans économique et social et dans le domaine du développement;</li><li>iii) encourager les mandants tripartites et autres partenaires à adopter et à mettre en œuvre des lois, des politiques et des actions relatives à la protection de la maternité et aux services sociaux dans le cadre des socles nationaux de protection sociale dans la sous-région et à plus grande échelle.</li></ul>
Experts invités:	Représentants du milieu universitaire, de la société civile et du secteur informel
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ONU-Femmes Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) Organisation mondiale de la santé (OMS) Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)



	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)
	Gouvernement du Ghana
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952; convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000; recommandation (n° 95) sur la protection de la maternité, 1952; recommandation (n° 191) sur la protection de la maternité, 2000; et recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langues de travail:	Anglais et portugais

**I/21. Forum régional d'échange de connaissances:  
Protection sociale des travailleurs domestiques**

Date proposée:	4-6 décembre 2013
Lieu:	Santiago, Chili
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Etat plurinational de Bolivie, Chili, République dominicaine et El Salvador
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	5
c) représentants des travailleurs:	5
Objectifs du forum	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) approfondir les connaissances des mandants concernant la convention n° 189, en mettant l'accent sur la sécurité sociale;</li> <li>ii) permettre aux Etats Membres d'échanger des connaissances pratiques, des bonnes pratiques et des données d'expérience;</li> <li>iii) renforcer les partenariats dans les pays et entre les pays afin de promouvoir l'accès des travailleurs domestiques au travail décent, en mettant l'accent sur la sécurité sociale;</li> <li>iv) élaborer une stratégie régionale permettant aux mandants tripartites de promouvoir l'accès des travailleurs domestiques au travail décent et à la sécurité sociale.</li> </ul>

Observateurs:	ONU-Femmes Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) CSI Amérique latine Confédération des travailleurs domestiques d'Amérique latine et des Caraïbes (CONLACTRAHO) Experts de la sécurité sociale
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langue de travail:	Espagnol

## Activités pour les employeurs

### ***I/22. Réunion préparatoire des employeurs en vue du 6<sup>e</sup> Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants***

Date proposée:	1 <sup>er</sup> octobre 2013
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement du Canada (22 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, République de l'Union du Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
Représentants des employeurs:	20
Objectifs de la réunion:	<ol style="list-style-type: none"><li>i) examiner l'état d'avancement du projet TRIANGLE de l'ASEAN pour ce qui touche aux activités des employeurs et définir des stratégies pour la mise en œuvre de ces activités;</li><li>ii) examiner les principales questions inscrites à l'ordre du jour du 6<sup>e</sup> Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants et définir une position commune pour les employeurs;</li><li>iii) désigner un représentant de la Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE) au forum.</li></ol>

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; recommandation (n° 100) sur la protection des travailleurs migrants (pays insuffisamment développés), 1955; et recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975
Langue de travail:	Anglais

### ***I/23. Troisième réunion du Forum social des employeurs du Maghreb***

Date proposée:	1 <sup>er</sup> -2 octobre 2013
Lieu:	Tunis, Tunisie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (9 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Maroc et Tunisie
Composition:	
Représentants des employeurs:	9
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) favoriser l'échange de données d'expérience et d'informations sur les pratiques exemplaires en ce qui concerne les systèmes de sécurité sociale afin de proposer des réformes à l'échelon national;</li> <li>ii) faire le point sur la mise en œuvre des socles de protection sociale à la suite des changements politiques récents.</li> </ul>
Expert invité:	Un expert représentant les employeurs
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; et recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langue de travail:	Français

**I/24. Atelier sous-régional pour les employeurs sur l'environnement propice aux entreprises durables**

Date proposée:	3-4 octobre 2013
Lieu:	Budva, Monténégro
Financement:	CTBO (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie et Slovénie
Composition:	
Représentants des employeurs:	14
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"><li>i) faire le point sur l'environnement entrepreneurial actuel dans les Balkans occidentaux et recenser les difficultés fréquemment rencontrées par les entreprises;</li><li>ii) examiner l'efficacité de la boîte à outils pour un environnement propice aux entreprises durables (EASE) conçue avec l'appui de l'OIT et l'impact des activités connexes menées à bien récemment dans la région;</li><li>iii) réfléchir aux possibilités d'action les plus efficaces, y compris le renforcement des synergies en faveur des activités de promotion entre les organisations d'employeurs de la région.</li></ul>
Expert invité:	Le secrétaire général de l'OIE
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998

Langues de travail: Anglais et monténégrin

**I/25. Réunion ibéro-américaine d'employeurs**

Date proposée:	6-8 octobre 2013
Lieu:	Panama, Panama
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Argentine, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
Représentants des employeurs:	20
Objectif de la réunion:	Elaborer un programme commun, dont les principales composantes seront communiquées aux chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté ibéro-américaine lors du sommet de Panama, qui doit avoir lieu les 18 et 19 octobre. Les thèmes qui devraient faire partie du programme concernent notamment la formalisation de l'économie informelle, les difficultés rencontrées par les entreprises multinationales en Amérique latine et l'expérience acquise par les associations professionnelles qui aident les entreprises à mener leurs activités dans un environnement international.
Observateur:	Organisation internationale des employeurs (OIE)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 35) sur l'assurance-vieillesse (industrie, etc.), 1933; convention (n° 90) sur le travail de nuit des enfants (industrie) (révisée), 1948; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; recommandation (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; recommandation (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais et portugais

***I/26. Atelier régional des employeurs sur les compétences:  
Mise en adéquation et mobilité***

Date proposée:	6 novembre 2013
Lieu:	Bali, Indonésie
Financement:	Gouvernement du Canada (23 700 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, République de l'Union du Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

Représentants des employeurs: 10

- Objectifs de l'atelier:
- i) déterminer dans quelle mesure les entreprises sont préparées à la création de la Communauté économique de l'ASEAN<sup>8</sup> prévue en 2015 et comment les organisations d'employeurs pourraient sensibiliser leurs membres et les professionnels de l'ASEAN;
  - ii) étudier les conséquences que pourrait avoir la libre circulation de la main-d'œuvre qualifiée au sein de l'ASEAN en termes de perte de compétences dans les pays d'origine et examiner la manière dont les employeurs peuvent retenir les travailleurs migrants qui ont été formés et ont acquis des compétences précieuses;
  - iii) examiner la question de la certification des compétences acquises à l'étranger, afin de définir des mécanismes permettant de mieux mettre en adéquation les compétences et les besoins du marché du travail;
  - iv) définir une stratégie et une position communes pour les employeurs régionaux sur la question des compétences et de la mobilité dans la région de l'ASEAN.

Experts invités: Quatre experts venant d'un établissement universitaire, d'une organisation internationale, d'une organisation d'employeurs et d'une entreprise régionale

Observateur: Organisation internationale des employeurs (OIE)

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; recommandation (n° 100) sur la protection des travailleurs migrants (pays insuffisamment développés), 1955; et recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975

Langue de travail: Anglais

<sup>8</sup> Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

**I/27. Réunion sous-régionale sur l'évolution du lieu de travail et des modalités d'emploi: Défis à relever et chances à saisir par les employeurs des pays de l'ASEAN<sup>9</sup>**

Date proposée:	7-8 novembre 2013
Lieu:	Bali, Indonésie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (53 200 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, République de l'Union du Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
Représentants des employeurs:	10
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) échanger des informations sur l'évolution des marchés du travail dans la région de l'ASEAN;</li> <li>ii) formuler des recommandations à l'intention des organisations d'employeurs afin de les aider à participer aux débats sur les politiques à l'échelon tant national que régional;</li> <li>iii) contribuer à élargir le champ des activités techniques et des travaux de recherche d'ACT/EMP dans la région;</li> <li>iv) mettre en place un réseau de partenaires en vue d'activités futures.</li> </ul>
Experts invités:	<p>Trois universitaires</p> <p>Quatre experts et professionnels internationaux</p> <p>Trois experts d'entreprises régionales</p> <p>Trois experts d'agences de recrutement régionales</p>
Observateurs:	<p>Organisation internationale des employeurs (OIE)</p> <p>Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE)</p> <p>Confédération des employeurs d'Asie et du Pacifique</p>
Norme internationale du travail pertinente:	Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997
Langue de travail:	Anglais

<sup>9</sup> Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

## **I/28. Réunion régionale sur l'élaboration d'une stratégie de création d'emplois pour les pays africains**

Date proposée:	25-26 novembre 2013
Lieu:	Casablanca, Maroc
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (100 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Tunisie et Zambie
Composition:	
Représentants des employeurs:	24
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) recenser les stratégies sectorielles pour l'emploi qui sont efficaces en Afrique;</li> <li>ii) mettre au point un modèle de collaboration permettant aux gouvernements et aux organisations d'employeurs d'élaborer un plan sectoriel en faveur de l'emploi;</li> <li>iii) créer une équipe spéciale d'employeurs africains sur l'emploi et l'aptitude à l'emploi;</li> <li>iv) aider les employeurs à apporter leur contribution à la manifestation <i>Ouagadougou plus 10</i>, qui doit être organisée en 2014 pour célébrer les dix ans de la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté.</li> </ul>
Experts invités:	Représentants régionaux des entreprises et du secteur financier
Observateurs:	Gouvernement du Maroc Syndicats marocains
Normes internationales du travail et autre texte pertinent:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; recommandation (n° 117) sur la formation professionnelle, 1962; recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004; et Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
Langues de travail:	Anglais et français



## Activités pour les travailleurs

### ***I/29. Séminaire sous-régional sur la coopération syndicale en ce qui concerne les travailleurs migrants***

Date proposée:	16-18 juillet 2013
Lieu:	Hanoi, Viet Nam
Financement:	Gouvernement du Canada (32 900 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, République démocratique populaire lao, République de l'Union du Myanmar, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
Représentants des travailleurs:	28
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) faire le point sur la coopération syndicale existante entre pays d'accueil et pays d'origine et renforcer le réseau syndical pour une migration sans risques;</li> <li>ii) échanger des informations et des données d'expérience sur la migration sans risques et définir dans quelle mesure les syndicats peuvent contribuer à la protection des travailleurs migrants;</li> <li>iii) renforcer le rôle des syndicats dans la mise en place d'une politique migratoire, la protection des droits des travailleurs migrants et la définition de stratégies syndicales pour une migration sans risques.</li> </ul>
Experts invités:	Cinq experts d'organisations régionales de travailleurs
Observateurs:	Organisation internationale pour les migrations (OIM) Deux représentants des médias locaux
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; et convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975
Langues de travail:	Anglais et vietnamien

**I/30. Réunion régionale sur la campagne continentale pour la liberté syndicale, la négociation collective et l'autoréforme syndicale**

Date proposée:	7-8 août 2013
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Gouvernement de la Norvège (68 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
Représentants des travailleurs:	24
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"><li>i) présenter et analyser la campagne, ses objectifs et ses stratégies;</li><li>ii) analyser la situation à l'échelon national et définir des stratégies dans les pays déclarés prioritaires;</li><li>iii) établir un plan de travail avec les bureaux nationaux et répartir les rôles dans la campagne.</li></ul>
Experts invités:	Plusieurs représentants d'organisations régionales de travailleurs
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; recommandation (n° 91) sur les conventions collectives, 1951; recommandation (n° 92) sur la conciliation et l'arbitrage volontaires, 1951; et recommandation (n° 163) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Espagnol

**I/31. Réunion sous-régionale sur la raison d'être et le rôle des normes internationales du travail dans la perspective du développement économique et social**

Date proposée:	19-23 août 2013
Lieu:	Kampala, Ouganda
Financement:	Gouvernement de la Norvège (33 100 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Burundi, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan et République-Unie de Tanzanie
Composition:	
Représentants des travailleurs:	30
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) sensibiliser les dirigeants des syndicats nationaux à l'importance des normes internationales du travail relatives à la liberté syndicale afin qu'ils soient mieux à même de défendre et promouvoir les droits et les intérêts des travailleurs;</li> <li>ii) recenser les principaux obstacles à la liberté syndicale dans les pays de l'Afrique de l'Est et examiner les moyens envisageables pour en venir à bout;</li> <li>iii) mettre en évidence les liens existant entre la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration universelle des droits de l'homme;</li> <li>iv) établir un réseau pour la coopération entre les différentes formations syndicales nationales aux fins de l'application des normes relatives à la liberté syndicale dans les pays concernés.</li> </ul>
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT <sup>10</sup> et conventions de l'OIT relatives à la gouvernance <sup>11</sup>
Langue de travail:	Anglais

<sup>10</sup> Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

<sup>11</sup> Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; et convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

**I/32. Séminaire régional pour les travailleurs sur la sécurité dans les mines**

Date proposée:	27-29 août 2013
Lieu:	Oulan-Bator, Mongolie
Financement:	Gouvernement de la Chine (60 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Mongolie, République de l'Union du Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Viet Nam
Composition:	
Représentants des travailleurs:	20
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) examiner un document de travail sur la sécurité et la santé au travail dans les industries extractives;</li> <li>ii) définir des mesures de suivi en ce qui concerne le rôle des gouvernements et celui de l'OIT;</li> <li>iii) étudier comment l'action syndicale pourrait améliorer les conditions de travail sous l'angle de la santé et la sécurité.</li> </ul>
Observateurs:	<p>IndustriALL</p> <p>Confédération syndicale de Mongolie (CMTU)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995; et convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Langue de travail:	Anglais

**I/33. Séminaire sous-régional en vue de la consolidation et du renforcement du Groupe de travail continental pour la prévention et l'élimination du travail des enfants**

Date proposée:	28-29 août 2013
Lieu:	Panama, Panama
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (22 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Brésil, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama
Composition:	
Représentants des travailleurs:	25
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) renforcer et consolider le groupe de travail continental en vue de planifier des actions contre le travail des enfants reposant notamment sur les conventions collectives, les commissions nationales pour l'abolition du travail des enfants et les listes nationales des travaux dangereux;</li> <li>ii) sensibiliser les organisations syndicales à la dynamique du travail des enfants dans la région, en accordant une attention particulière à la problématique hommes-femmes et en faisant le lien avec les propositions relatives au travail décent, et demander que le problème soit pris en compte et traité dans les programmes nationaux de promotion du travail décent;</li> <li>iii) fournir des conseils techniques sur les pires formes de travail des enfants en vue de leur élimination d'ici à 2016, conformément à la feuille de route établie par la Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants (2010).</li> </ul>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Espagnol

### ***I/34. Réunion régionale sur le développement durable et les migrations de main-d'œuvre***

Date proposée:	3-4 septembre 2013
Lieu:	São Paulo, Brésil
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, États-Unis, Haïti, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay et Pérou

Composition:

Représentants des travailleurs: 23

Objectifs de la réunion:

- i) analyser et formuler des propositions de politiques migratoires qui soient axées sur les droits et fondées sur l'Agenda du travail décent;
- ii) promouvoir des campagnes nationales, régionales et sous-régionales en faveur de la ratification des conventions n<sup>os</sup> 97, 143 et 189 de l'OIT et de la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990);
- iii) renforcer l'action des syndicats en vue d'assurer une meilleure organisation des travailleurs migrants et des travailleurs domestiques.

Expert invité: Un représentant de la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA)

Normes internationales du travail et autre texte pertinent: Convention (n<sup>o</sup> 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n<sup>o</sup> 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n<sup>o</sup> 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990)

Langue de travail: Espagnol

**I/35. Colloque régional pour l'Asie et le Pacifique:  
Suivi de la campagne de ratification et de la mise  
en œuvre des conventions n<sup>os</sup> 87 et 98 de l'OIT**

Date proposée: 10-12 septembre 2013

Lieu: New Delhi, Inde

Financement: CTBO (85 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie, République de l'Union du Myanmar, Népal, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

Représentants des travailleurs: 24

Objectifs du colloque:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) faire le bilan de la campagne de ratification depuis 2009 et examiner l'évolution de la situation dans les pays dans lesquels elle a été mise en œuvre;</li> <li>ii) favoriser l'échange de données d'expérience et d'informations sur la stratégie de ratification;</li> <li>iii) définir une stratégie applicable à la campagne pour les deux années à venir et fixer un calendrier pour la ratification des conventions fondamentales.</li> </ul>
Expert invité:	Un consultant externe
Observateurs:	<p>Cinq représentants d'organisations de travailleurs indiennes</p> <p>Des fédérations syndicales internationales</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT, notamment les conventions n <sup>os</sup> 87 et 98
Langue de travail:	Anglais

***I/36. Réunion régionale sur les audits participatifs de genre:  
Outils pour le renforcement du mouvement syndical  
dans le cadre de l'autoréforme syndicale dans les Amériques***

Date proposée:	18-20 septembre 2013
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Gouvernement de la Norvège (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
Représentants des travailleurs:	21
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) faire une plus large place aux concepts et aux connaissances relatifs aux audits participatifs de genre dans les processus d'autoréforme syndicale;</li> <li>ii) présenter le guide syndical sur les audits participatifs de genre et les processus d'autoréforme syndicale.</li> </ul>
Expert invité:	Un représentant de la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA)

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 3) sur la protection de la maternité, 1919; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000; et convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

Langue de travail: Espagnol

**I/37. Atelier syndical sous-régional: Notions de base pour la définition d'indicateurs du travail décent et de la sécurité sociale**

Date proposée: 23-27 septembre 2013

Lieu: San José, Costa Rica

Financement: Gouvernement de l'Espagne (39 500 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama

Composition:

Représentants des travailleurs: 28

Objectif de l'atelier: Renforcer les organisations syndicales sous-régionales en ce qui concerne les indicateurs relatifs au marché du travail et à la sécurité sociale conformément à l'objectif 2 et au résultat 2.3 du projet de l'OLACD <sup>12</sup>.

Expert invité: Un collaborateur extérieur

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000; et recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012

Langue de travail: Espagnol

<sup>12</sup> Observatoire du travail en Amérique centrale et en République dominicaine.



**I/38. Réunion régionale de travailleurs sur la campagne continentale en faveur de la liberté syndicale, de la négociation collective et de l'autoréforme syndicale**

Date proposée:	2-4 octobre 2013
Lieu:	São Paulo, Brésil
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (60 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama, Paraguay, Pérou et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
Représentants des travailleurs:	40
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) présenter la campagne et la manière dont elle s'articule avec la stratégie relative à l'autoréforme syndicale;</li> <li>ii) présenter et analyser le plan de travail de la campagne et sa mise en œuvre au niveau national, en coordination avec d'autres campagnes et des programmes connexes;</li> <li>iii) examiner de manière approfondie la participation de l'équipe juridique continentale à la campagne, ainsi que sa stratégie nationale et internationale.</li> </ul>
Expert invité:	Un expert représentant les travailleurs
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; recommandation (n° 91) sur les conventions collectives, 1951; recommandation (n° 92) sur la conciliation et l'arbitrage volontaires, 1951; et recommandation (n° 163) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Espagnol

### **I/39. Réunion régionale sur la préparation de la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants**

Date proposée:	8-10 octobre 2013
Lieu:	Brasília, Brésil
Financement:	Gouvernement de la Norvège (15 400 dollars E.-U.) Gouvernement de l'Irlande (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
Représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) préparer la participation à la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants, afin d'y exercer une influence;</li> <li>ii) renforcer la présence et l'incidence des actions syndicales dans les Amériques et donner aux organisations membres de la CSA<sup>13</sup> des moyens d'action leur permettant de lutter contre le travail des enfants en se plaçant dans la perspective du travail décent;</li> <li>iii) donner suite aux principaux engagements et conclusions formulés lors des réunions sous-régionales tenues en 2013 dans le cadre du programme syndical pour ce qui est du renforcement du réseau syndical régional visant à éliminer le travail des enfants.</li> </ul>
Expert invité:	Un expert représentant les travailleurs
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Espagnol

### **I/40. Séminaire syndical régional sur l'économie informelle et le travail décent**

Date proposée:	14-16 octobre 2013
Lieu:	Panama, Panama

<sup>13</sup> Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques.

Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (35 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Colombie, République dominicaine et Mexique
Composition:	
Représentants des travailleurs:	12
Objectifs du séminaire:	<p>i) faire en sorte que les progrès se poursuivent dans le cadre des projets des syndicats, afin d'approfondir l'examen des aspects liés aux possibilités et aux déficits de travail décent en vue de combler le fossé entre travail formel et travail informel;</p> <p>ii) valider les produits et examiner les contributions du programme FORLAC <sup>14</sup> d'ACTRAV, en association avec la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA);</p> <p>iii) identifier les déficits de travail décent qui favorisent le travail précaire et l'économie informelle pour réfléchir à une stratégie intégrée et à des mesures permettant aux syndicats d'être associés au programme FORLAC et à la plate-forme PLADA <sup>15</sup> de la CSA.</p>
Experts invités:	Quatre experts des questions intéressant les travailleurs
Observateur:	Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; et convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Langue de travail:	Espagnol

<sup>14</sup> Programme régional pour la promotion de la formalisation en Amérique latine et aux Caraïbes.

<sup>15</sup> Plate-forme de développement pour les Amériques.

**I/41. Séminaire sous-régional de formation à l'intention des syndicats de l'industrie automobile sur la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales**<sup>16</sup>

Date proposée:	16-18 octobre 2013
Lieu:	Arandjelovac, République de Serbie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (60 000 dollars E.-U.) Centre international de formation, Turin (5 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Croatie, Hongrie, Monténégro, Roumanie, Serbie, Slovaquie et République tchèque
Composition:	
Représentants des travailleurs:	21
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) renforcer la capacité des syndicats à utiliser la Déclaration sur les entreprises multinationales et le guide d'ACTRAV consacré à cet instrument en mettant l'accent sur la protection des droits fondamentaux des travailleurs dans les entreprises multinationales;</li> <li>ii) renforcer la capacité des syndicats à mener des négociations sur la déréglementation des relations du travail et l'accroissement de la flexibilité;</li> <li>iii) faire mieux connaître les difficultés spécifiques rencontrées par l'industrie automobile dans la région et mettre en place un réseau d'échange de connaissances au sein de l'industrie.</li> </ul>
Expert invité:	Un expert
Observateurs:	Confédération syndicale internationale (CSI) IndustriALL
Normes internationales du travail et autre texte pertinent:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949; convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111)

<sup>16</sup> Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales et la politique sociale.

concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; convention (n° 158) sur le licenciement, 1982; convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006; et Déclaration sur les entreprises multinationales

Langues de travail: Anglais, serbe et tchèque/slovaque

**I/42. Conférence sous-régionale sur la création d'un réseau de syndicats de jeunes dans la région de la mer Caspienne**

Date proposée: 16-18 octobre 2013

Lieu: Astrakhan, Fédération de Russie

Financement: Lukoil (30 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Azerbaïdjan, Kazakhstan et Fédération de Russie

Composition:

Représentants des travailleurs: 38

- Objectifs de la conférence:
- i) créer un réseau de syndicats de jeunes qui servira de plate-forme pour les questions syndicales qui se posent dans la région de la mer Caspienne;
  - ii) présenter le projet *Partenariat pour l'emploi des jeunes dans certains pays de la CEI*, ainsi que des rapports par pays sur les tendances, les difficultés et les initiatives dans le domaine de l'emploi des jeunes, y compris sur l'échange de bonnes pratiques;
  - iii) examiner les plans de travail en faveur d'une future coopération aux niveaux national, régional et sous-régional.

Expert invité: Un universitaire

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; et convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964

Langue de travail: Russe

**I/43. Réunion régionale sur la finance inclusive pour les travailleurs**

Date proposée:	28 octobre - 1 <sup>er</sup> novembre 2013
Lieu:	Dakar, Sénégal
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (36 600 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Rwanda, Sénégal et Togo
Composition:	
Représentants des travailleurs:	11
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"><li>i) examiner les raisons pour lesquelles la finance inclusive est importante pour les travailleurs, en prenant en compte les avantages et les obstacles qui y sont liés, sur la base d'exemples d'interventions syndicales;</li><li>ii) mieux comprendre le marché, le cadre réglementaire et les produits financiers accessibles aux travailleurs et les protéger dans leurs décisions financières;</li><li>iii) aider les participants à comprendre le fonctionnement des mécanismes institutionnels de distribution et comment bien communiquer pour assurer la participation des parties prenantes.</li></ul>
Experts invités:	CSI Afrique Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)
Norme internationale du travail pertinente:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975
Langue de travail:	Français

**I/44. Réunion régionale de travailleurs sur l'économie politique, le travail décent et l'économie informelle**

Date proposée:	4-8 novembre 2013
Lieu:	São Paulo, Brésil
Financement:	Centre international de formation, Turin (12 500 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (5 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la Norvège (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Mexique et Pérou

## Composition:

Représentants des travailleurs:	16
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) analyser les politiques macroéconomiques et les politiques de l'emploi pour la promotion du travail décent et la formalisation de l'économie en adoptant une approche fondée sur les droits;</li> <li>ii) identifier les mesures que les syndicats peuvent prendre pour donner suite aux conclusions adoptées à la Conférence de l'OIT au sujet de l'emploi, de la protection sociale et des emplois verts en vue de lutter contre le travail informel;</li> <li>iii) renforcer le réseau régional des économistes du travail issus du mouvement syndical ou du monde universitaire.</li> </ul>
Experts invités:	Sept universitaires (six venant de la région et un venant d'Espagne)
Observateur:	Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006; et recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langue de travail:	Espagnol

**I/45. Atelier syndical sous-régional sur la promotion des activités destinées aux jeunes et des campagnes de syndicalisation dans les pays insulaires du Pacifique**

Date proposée:	18-21 novembre 2013
Lieu:	Brisbane, Australie
Financement:	CTBO (26 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la Norvège (14 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Fidji, Iles Salomon, Kiribati, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tuvalu et Vanuatu
Composition:	
Représentants des travailleurs:	24

Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) dispenser aux jeunes syndicalistes une formation pratique sur la création d'activités destinées aux jeunes, ainsi que sur le droit syndical et la négociation collective;</li> <li>ii) donner aux hauts responsables syndicaux des orientations sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent;</li> <li>iii) débattre des normes fondamentales de l'OIT, en particulier des conventions n<sup>os</sup> 87 et 98;</li> <li>iv) examiner les moyens de renforcer la capacité et la coopération régionale des syndicats pour permettre à leurs membres d'accéder au travail décent.</li> </ul>
Experts invités:	Deux experts régionaux des questions syndicales
Observateurs:	Confédération syndicale internationale - Asie-Pacifique (CSI Asie-Pacifique)  Des fédérations syndicales internationales
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT
Langue de travail:	Anglais

**I/46. Réunion régionale sur la formation professionnelle, le travail décent et la lutte contre le travail informel et précaire**

Date proposée:	18-21 novembre 2013
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (10 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la Norvège (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Espagne, Mexique et Panama
Composition:	
Représentants des travailleurs:	13
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) renforcer les capacités des formateurs qui dispensent des formations professionnelles et syndicales sur les questions liées à la dimension du travail décent;</li> </ul>



- ii) échanger des expériences et élaborer une feuille de route pour mettre au point des stratégies de formation continue permettant de faciliter l'accès des groupes exclus du système au travail formel et d'évaluer leurs compétences;
- iii) formuler une proposition régionale à partir des propositions de feuilles de route concernant les jeunes et les travailleurs du secteur informel.

Experts invités:	Deux experts
Observateurs:	Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA) UNI Global Union IndustriALL Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; et recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998
Langue de travail:	Espagnol

#### ***I/47. Réunion sous-régionale sur le renforcement des syndicats grâce à la formation syndicale***

Date proposée:	25-29 novembre 2013
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	CTBO (26 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, République de l'Union du Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam
Composition:	
Représentants des travailleurs:	24
Objectifs de la réunion:	i) créer, dans la sous-région, un groupe d'éducateurs syndicaux possédant des compétences et des connaissances appropriées dans les domaines de l'enseignement et de la formation;

- ii) favoriser le renforcement de la formation syndicale dans la sous-région et renforcer le rôle de la formation au sein des syndicats;
- iii) étudier comment mettre en pratique le Manuel syndical, qui préconise l'utilisation de méthodes d'apprentissage actives.

Experts invités:	Deux experts
Observateurs:	CSI Asie-Pacifique <sup>17</sup> Fédérations syndicales mondiales
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; et convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974
Langue de travail:	Anglais

<sup>17</sup> Confédération syndicale internationale - Asie-Pacifique.

## Partie II. Informations supplémentaires

### **II/1. Conférence interrégionale sur la réforme de l'administration du travail dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en pleine évolution**<sup>18</sup>

Date initiale:	7-9 mai 2013
Nouvelle date:	24-26 septembre 2013
Lieu initial:	Marrakech, Maroc
Nouveau lieu:	Charm el-Cheikh, Egypte

### **II/2. Atelier de l'ARLAC sur le thème «Investir dans le développement des compétences et les entreprises durables pour promouvoir le travail décent»**<sup>19</sup>

Date initiale:	29 juillet - 2 août 2013
Nouvelle date:	23-27 septembre 2013

### **II/3. Atelier sous-régional concernant l'égalité entre hommes et femmes à l'intention des magistrats des Caraïbes**<sup>20</sup>

Date initiale:	16-20 septembre 2013
Nouvelle date:	9-13 septembre 2013

Genève, le xx octobre 2013

*Document soumis pour information*

<sup>18</sup> Document GB.318/Inf.2, I/3.

<sup>19</sup> Document GB.317/Inf.2, I/19.

<sup>20</sup> Document GB.318/Inf.2, I/13.



## Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
<b>AFRIQUE</b>		
<b>2013</b>		
1 <sup>er</sup> -2 octobre	Troisième réunion du Forum social des employeurs du Maghreb	Tunis, Tunisie
7-11 octobre	Atelier sous-régional d'Afrique australe sur la formation des formateurs à l'intention des inspecteurs du travail	Johannesburg, Afrique du Sud
16-18 octobre	Atelier sous-régional sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur l'élimination du travail des enfants	Johannesburg, Afrique du Sud
28 octobre - 1 <sup>er</sup> novembre	Réunion régionale sur la finance inclusive pour les travailleurs	Dakar, Sénégal
29-31 octobre	Atelier sous-régional sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur l'élimination du travail des enfants	Ouagadougou, Burkina Faso
4-8 novembre	Atelier régional sur le renforcement des systèmes de sécurité et de santé au travail (SST) pour les exclus	Harare, Zimbabwe
18-22 novembre	Atelier sous-régional de formation sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes	Yaoundé, Cameroun
19-20 novembre	Conférence régionale sur le travail forcé et la traite des êtres humains en Afrique	Lusaka, Zambie
25-26 novembre	Réunion régionale sur l'élaboration d'une stratégie de création d'emplois pour les pays africains	Casablanca, Maroc
3-4 décembre	Réunion régionale sur l'entrée des jeunes femmes et des jeunes hommes dans la vie active en Afrique subsaharienne	Addis-Abeba, Ethiopie
4-5 décembre	Atelier régional sur les avantages économiques et sociaux de la protection de la maternité et des politiques visant à concilier la vie professionnelle et la vie familiale	Johannesburg, Afrique du Sud
<b>ASIE ET PACIFIQUE</b>		
<b>2013</b>		
1 <sup>er</sup> octobre	Réunion préparatoire des employeurs en vue du 6 <sup>e</sup> Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants	Bangkok, Thaïlande
28-31 octobre	Atelier tripartite sur les politiques salariales pour les pays insulaires du Pacifique	Port-Vila, Vanuatu
4-8 novembre	Séminaire régional sur la réalisation du travail décent pour tous: Vers un agenda du travail décent dans les pays de l'ASEAN	Hanoi, Viet Nam
5-6 novembre	Atelier régional sur l'ASEAN à l'horizon 2015: Maîtriser l'intégration pour une prospérité commune	Bangkok, Thaïlande
6 novembre	Atelier régional des employeurs sur les compétences: Mise en adéquation et mobilité	Bali, Indonésie
7-8 novembre	Réunion sous-régionale sur l'évolution du lieu de travail et des modalités d'emploi: Défis à relever et chances à saisir par les employeurs des pays de l'ASEAN <sup>1</sup>	Bali, Indonésie
11-15 novembre	Formation sous-régionale sur le renforcement des capacités concernant les mesures à prendre en cas de catastrophe à l'intention des pays du Pacifique	Honiara, Iles Salomon

<sup>1</sup> Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
12-14 novembre	Réunion sous-régionale d'échange de connaissances: Prévention du travail forcé et planification des activités futures	Bangkok, Thaïlande
18-21 novembre	Atelier syndical sous-régional sur la promotion des activités destinées aux jeunes et des campagnes de syndicalisation dans les pays insulaires du Pacifique	Brisbane, Australie
25-29 novembre	Réunion sous-régionale sur le renforcement des syndicats grâce à la formation syndicale	Bangkok, Thaïlande
27-29 novembre	Atelier sous-régional à l'intention des nouveaux Etats Membres et des Etats Membres potentiels de l'OIT	Apia, Samoa

### AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

2013

2-3 octobre	Réunion régionale sur la crise de l'emploi des jeunes: Priorités et moyens d'action en Amérique latine	Lima, Pérou
2-4 octobre	Réunion régionale de travailleurs sur la campagne continentale en faveur de la liberté syndicale, de la négociation collective et de l'autoréforme syndicale	São Paulo, Brésil
6-8 octobre	Réunion ibéro-américaine d'employeurs	Panama, Panama
8-10 octobre	Réunion régionale sur la préparation de la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants	Brasília, Brésil
8-10 octobre	Atelier régional sur l'impact de la crise économique et financière mondiale sur les travailleurs du secteur financier dans les pays du cône Sud de l'Amérique latine	Santiago, Chili
14-16 octobre	Séminaire syndical régional sur l'économie informelle et le travail décent	Panama, Panama
4-8 novembre	Réunion régionale de travailleurs sur l'économie politique, le travail décent et l'économie informelle	São Paulo, Brésil
18-21 novembre	Réunion régionale sur la formation professionnelle, le travail décent et la lutte contre le travail informel et précaire	Lima, Pérou
4-6 décembre	Forum régional d'échange de connaissances: Protection sociale des travailleurs domestiques	Santiago, Chili

### EUROPE

2013

30 septembre - 3 octobre	Réunion sous-régionale: Formation sur les services d'emploi publics	Almaty, Kazakhstan
3-4 octobre	Atelier sous-régional pour les employeurs sur l'environnement propice aux entreprises durables	Budva, Monténégro
16-18 octobre	Séminaire sous-régional de formation à l'intention des syndicats de l'industrie automobile sur la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales	Arandjelovac, République de Serbie
16-18 octobre	Conférence sous-régionale sur la création d'un réseau de syndicats de jeunes dans la région de la mer Caspienne	Astrakhan, Fédération de Russie

### INTERRÉGIONAL

2013

18-19 novembre	Réunion interrégionale sur la mesure et l'évaluation des progrès accomplis dans le domaine du travail décent à l'échelle nationale	Bruxelles, Belgique
----------------	--	---------------------

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
3-4 décembre	Conférence interrégionale AICESIS <sup>2</sup> -ESC <sup>3</sup> Espagne-OIT: Le rôle et l'impact des conseils économiques et sociaux dans la réponse à la crise économique et financière et à la crise de l'emploi	Madrid, Espagne

<sup>2</sup> Association internationale des Conseils économiques et sociaux.

<sup>3</sup> Conseil économique et social.